

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 14 Août, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 08 Août 2025

Délibérations publiées le 19 Août 2025

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 20

Conseillers représentés : 07

Conseiller excusé : 01

Conseiller absent : 01

Secrétaire de séance :

Mme BUSIGNIES

Etaient présents : M. MAES, M. THOMAS, Mme BEAUGRAND, M. CONTU, Mme LEMAIRE, M. PONCHON, M. BELMANT, Mme YGOUF, M. DREVELLE, Mme GUIDON, M. VELU, Mme MARTEL, M. PEREZ, Mme RICHARD, M. CARETTE (*arrivée à 19h06*), Mme KUMM, Mme BUSIGNIES, M. HAUDIQUET, Mme DHEYGERS, Mme TRICOT

Elus absents mais représentés : Mme LECOCQ, a donné pouvoir à Mme RICHARD, Mme ZANINI a donné pouvoir à Mme BEAUGRAND, M BARBIER a donné pouvoir à Mme GUIDON M. SAVREUX a donné pouvoir à M MAES, M. DEPTA a donné pouvoir à M. HAUDIQUET, Mme MAJOREL a donné pouvoir à Mme KUMM, M. VARLET a donné pouvoir à M. CONTU.

Elue absente excusée : Mme BAUCHART

Elue absente non excusée : Mme MENAGER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et donne la parole à Mme. BUSIGNIES secrétaire de séance, pour faire l'appel des élus présents ou représentés. Vingt conseillers sont présents, sept conseillers sont représentés et un conseiller absent est excusé et un conseiller absent non excusé. Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et que la séance publique est enregistrée, il précise que cet enregistrement sert de support pour rédiger le procès-verbal.

Monsieur le Maire aborde le premier point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR		Rapporteurs
-	Approbation du procès-verbal du conseil municipal 24 juin 2025	M. le Maire
-	Décision Modificative – Budget Principal Ville	M. CONTU
-	Annulation de la délibération n°20-2024 Vente des terrains rue des Champs – Lieu-dit Maismont	M. le Maire
-	Stratégie d'aménagement des terrains rue des Champs – Lieu-dit Maismont	M. le Maire
-	Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en zone ZFRR	M. le Maire
-	Présentation des rapports d'activités GAZELEC – <i>Annexe 1 et 2</i>	M. le Maire
-	Présentation des rapports d'activités de la Communauté de Communes de la Haute Somme – <i>Annexe 3, 4 et 5</i>	M. le Maire
INFORMATIONS		M. le Maire
-	Présentation du rapport d'activités municipal 2023 – <i>Annexe 6</i>	
-	Mutuelle Solidaire	
COMMUNICATION – Lecture des décisions		
QUESTIONS D'INITIATIVE		

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 24 Juin 2025

Convocations adressées : Le 18 juin 2025

Elus présents :

M. MAES, Mme LECOCQ, M. THOMAS, Mme BEAUGRAND, M. CONTU, Mme LEMAIRE, M. PONCHON,
Mme MENAGER, Mme YGOUF, M. DREVELLE, M. BARBIER, Mme GUIDON, Mme ZANINI, Mme MARTEL,
Mme RICHARD, M. CARETTE (*arrivée à 19h07*), Mme BUSIGNIES, Mme BAUCHART, M. HAUDIQUET,
Mme MAJOREL.

Nombre de présents :

20 / 29

Élus absents mais représentés :

M. BELMANT a donné pouvoir à Mme BEAUGRAND
M. VELU a donné pouvoir à Mme RICHARD
M. PEREZ a donné pouvoir à M. CONTU
Mme KUMM a donné pouvoir à Mme BAUCHART
M. DEPTA a donné pouvoir à M. HAUDIQUET
M. VARLET a donné pouvoir à M. MAES

Élus absents excusés :

M. SAVREUX, Mme DHEYGERS, Mme TRICOT

Élu absent non excusé : -

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour26.....
Contre00.....
Abstention00.....

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CONTU pour la présentation du point suivant.

Rapporteur : M. CONTU

Décision Modificative n°2 - Budget Ville

10- VILLE				
DECISION MODIFICATIVE N° 2				
Chapitres	Article	Fonction	Montant	Libellé
<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>				
16	1641		-113 207,00	Emprunt capital
		Total	-113 207,00	
<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>				
10	1068		3 132,18	Excédent de fonctionnement
021			-85 241,76	Virement de la section de fonctionnement
		Total	-82 109,58	
<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>				
66	66111		-58 888,00	Intérêts emprunt
023			-85 241,76	Virement à la section d'investissement
		Total	-144 129,76	
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>				
73	73111		-170 622,00	Fiscalité
		Total	-170 622,00	

Monsieur CONTU demande s'il y a des questions.

Aucune question, Monsieur CONTU invite les membres à procéder au vote.

DELIB45-2025

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour22.....
 Contre04.....
 Abstention00.....

Adopté à la majorité.

Rapporteur : M. le Maire

Annulation de la délibération n°20-2024 Vente des terrains rue des Champs – Lieu-dit Maismont

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 avril 2024, a approuvé la cession des terrains cadastrés AY 19, AY 20, AY 21, AY 40 et une partie de la parcelle AY 18 situées rue des Champs à la société Nord Lotir.

La société Nord Lotir n'envisage plus de réaliser son projet de création d'une zone résidentielle mixte et a souhaité rompre le compromis de vente qui a été conclu avec la Ville.

Par conséquent, le Conseil Municipal doit annuler la délibération n°20-2024 du 15 avril 2024 « Vente des terrains rue des Champs – Lieu-dit Maismont. »

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'annulation de la délibération citée ci-dessus.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur HAUDIQUET.

Monsieur HAUDIQUET : « Comment dire, il n'y aurait pas d'indemnité pour vous ? D'indemnité comme quoi ils ne prolongent pas. »

Monsieur le Maire : « D'annulation ? Non, il n'y en a pas. »

Monsieur HAUDIQUET : « Ah bon d'accord. Merci. »

Monsieur le Maire : « Je t'en prie. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question, Monsieur le Maire invite les membres à procéder au vote.

DELIB46-2025

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour	26.....
Contre	00.....
Abstention	00.....

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Maire

Stratégie d'aménagement des terrains rue des Champs

Lieu-dit Maismont

La société NORD LOTIR n'ayant pas donné suite à sa promesse d'achat du terrain situé rue des champs, il nous apparaît nécessaire de réfléchir aux orientations stratégiques d'aménagement de ce terrain tout en restant en conformité avec la réglementation du PLUI.

Après avoir relevé les besoins de notre territoire, il nous paraît important de soumettre un projet stratégique de valorisation pour le futur acquéreur de ce terrain communal par la création d'un quartier d'avenir.

Aussi, il nous semble essentiel d'encadrer la vente de ce terrain communal à travers une stratégie d'aménagement ambitieuse, répondant aux besoins identifiés par nos habitants et s'inscrivant dans la dynamique régionale impulsée notamment par le Canal Seine-Nord Europe (CSNE).

Les Objectifs prioritaires du projet reposent sur 3 axes :

Développer l'offre de soins sur le territoire

Le projet devra prendre en compte cette problématique territoriale en proposant une structure permettant l'accueil de professionnels médicaux.

Favoriser l'accession à la propriété

Pour accompagner les parcours résidentiels et renforcer l'attractivité communale, une offre de logements accessibles à la propriété est attendue.

Accueillir les salariés et activités liés au CSNE

Le chantier du Canal Seine-Nord Europe et ses retombées à moyen et long terme créent de nouveaux besoins en hébergement, en services et en locaux d'activités. Le site devra permettre l'accueil de ce nouveau public.

Vision portée par la commune

Ce projet de quartier constitue une opportunité de transformation positive du territoire. Il s'agit de créer un **lieu de vie durable, accessible et en lien avec la dynamique du Canal Seine Nord Europe, tout en répondant aux attentes concrètes des habitants et des acteurs économiques.**

La commune entend ainsi encadrer la cession du terrain pour **garantir la cohérence du projet avec sa vision de développement** de projets engagés et innovants. L'offre qui s'approchera le plus de ces différents objectifs sera retenue.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la stratégie de valorisation du terrain pour répondre aux attentes actuelles et futures du territoire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame KUMM : « Non ce n'est pas une question Monsieur le Maire, ce sera juste une réflexion pour vous dire que, bien sûr, nous voterons contre votre stratégie parce qu'à six mois des échéances municipales, vous m'excuserez, mais je trouve que c'est quand même un peu tard, vous auriez pu y

réfléchir avant, surtout pour accueillir les salariés du Canal Seine Nord Europe quand on sait que les travaux vont bientôt arriver sur notre territoire, en 2026, donc c'est un peu léger. Donc nous voterons contre Monsieur le Maire. »

Arrivée de Monsieur CARETTE à 19h06.

Monsieur le Maire : « On est de plus en plus sollicité par le Préfet, il y a encore deux ans ce n'était pas une attente des services de l'Etat donc c'est la raison pour laquelle on souhaite valoriser ce terrain à travers ces activités-là. »

Madame KUMM : « Monsieur le Maire, je peux me permettre de vous dire quand même que les SPEL existent depuis maintenant, allez, six, sept ans et que même sur les formations on est sollicité en tant que lycée professionnel pour la formation des personnels du territoire, donc je peux vous dire que ... »

Monsieur le Maire : « Les formations ce n'est pas l'habitat Madame KUMM. »

Madame KUMM : « Pardon ? »

Monsieur le Maire : « La formation ce n'est pas de l'habitat. »

Madame KUMM : « Non mais certes, mais je veux dire même au niveau de l'habitat on était sollicité donc... »

Monsieur le Maire : « Alors tant que les marchés publics ne sont pas passés et en fonction des stratégies de ceux qui vont construire ... »

Madame KUMM : « Enfin la ZAC de Maismont Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire que quand même, elle est là depuis un petit moment quand même. »

Monsieur le Maire : « Oui, ça date de Monsieur VIENOT déjà. »

Madame KUMM : « Oui. »

Monsieur le Maire : « Donc tant que les marchés n'étaient pas passés, on ne savait pas quels types de sociétés allaient être retenus et quelles stratégies allaient être adoptées par les sociétés. Il y a certaines sociétés qui font des bases de vie, d'autres qui laissent les ouvriers rechercher de l'habitation, apparemment on est sur un mixte entre les deux et ça fait deux, trois mois seulement que les services de la Préfecture insistent vraiment, on a eu plusieurs réunions, pour pouvoir trouver de l'habitation pour les futurs ouvriers du chantier. »

Madame KUMM : « Vos collègues maires sur le canton s'y sont pris déjà depuis un petit moment. »

Monsieur le Maire : « Et bien peut-être parce qu'ils avaient déjà plus de terrains accessibles. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question, Monsieur le Maire invite les membres à procéder au vote.

DELIB47-2025

RÉSULTATS DU VOTE : Arrivée de Monsieur CARETTE à 19h06

Pour23.....
 Contre04.....
 Abstention00.....

Adopté à la majorité.

Rapporteur : M. le Maire

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en zone ZFRR

La commune de Péronne est désormais classée en **Zone France Rurale Revitalisation (ZFRR)**.

Ce nouveau dispositif a pour objectif de soutenir le développement économique des territoires ruraux et d'encourager la création et le maintien d'activités économiques.

Les **artisans, commerçants, entreprises, professions libérales** et **associations exerçant une activité lucrative** qui s'installent ou se développent sur le territoire de Péronne **peuvent bénéficier d'exonérations d'impôt sur les bénéfices** pendant une durée déterminée (jusqu'à 5 ans sous conditions), d'allègements **de cotisations sociales patronales** sur les emplois créés et d'aides et de facilités fiscales spécifiques (exonérations de CFE, soutien aux investissements).

Ils peuvent bénéficier de ces avantages, sous réserve :

- Qu'ils soient effectivement implantés dans la commune de Péronne classée ZFRR,
- Qu'ils exercent une activité éligible,
- Et qu'ils répondent aux conditions prévues par la loi (effectifs, activité réelle...).

Dans la mesure où l'exonération de la **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**, n'entre pas de droit dans ce dispositif, la commune doit délibérer.

Aussi, pour parfaire ce dispositif, renforcer l'attractivité et le développement économique de notre ville, je propose aux membres du conseil municipal d'accorder une exonération de ladite taxe pour **toutes les entreprises, artisans, commerçants, professions libérales** créés ou reprises dans la commune à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Sont concernées par cette exonération : **Les locaux occupés par :**

- Des entreprises **créées ou reprises** dans la commune de Péronne à compter du 1er janvier 2026.
- Employant **moins de 11 salariés**,
- Réalisant un chiffre d'affaires annuel **inférieur à 2 millions d'euros**,
- Exerçant une activité **industrielle, commerciale, artisanale ou libérale**,
- Ne relevant pas du régime fiscal de la **micro-entreprise**.

L'exonération est accordée pour une durée de **2 ans à taux plein**, Cette exonération est accordée dans le respect du **plafond européen des aides "de minimis"** fixé à **300 000€ sur 3 exercices fiscaux glissants**.

Il est proposé aux membres du conseil municipal, d'instaurer, à compter du **1er janvier 2026** une **exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**, au profit des propriétaires de locaux affectés à certaines activités économiques exercées dans la commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question, Monsieur le Maire invite les membres à procéder au vote.

DELIB48-2025

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour	27.....
Contre	00.....
Abstention	00.....

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Maire

Présentation des rapports d'activités 2024 **De la régie GAZELEC**

Au-delà de ses propres services, les collectivités locales entretiennent traditionnellement des liens avec des structures tierces, qualifiées de « satellites locaux ».

En effet, une collectivité peut être amenée à s'appuyer, dans l'exécution de ses missions, sur des organismes satellites, avec lesquels elle entretient des liens de proximité.

Sans nécessairement être à l'origine de la création de ces structures, les collectivités sont représentées au sein de celles-ci et/ou participent à leur financement ou à leur capital.

Ces organismes satellites se définissent essentiellement par une participation substantielle de la collectivité au fonctionnement de la structure et sa présence au sein des instances de gouvernance.

Les relations avec ces satellites peuvent être à l'origine de certains risques, que les collectivités locales doivent avoir à l'esprit.

C'est la raison pour laquelle il s'avère nécessaire pour la ville de Péronne de procéder à la présentation des rapports d'activités de la régie GAZELEC à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Annexes 1 et 2

Monsieur le Maire remercie Monsieur NGUYEN, directeur de la régie pour sa présence et lui donne la parole pour la présentation des rapports d'activités.

Monsieur NGUYEN : « Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous. Donc je me présente devant vous aujourd'hui pour commenter les rapports d'activités de la régie pour l'année 2024, qui vous ont été transmis. Je vous propose de débiter par le budget principal, à savoir la distribution d'électricité et de gaz naturel. D'un point de vue global et structurel je pense qu'il faut noter, c'est vrai à l'échelle nationale et c'est vrai à l'échelle de la régie également, une baisse du RAB des consommations d'énergie tant pour le gaz

naturel que pour l'électricité, c'est une baisse qui traduit les efforts, je pense notamment des efforts de sobriété de la part des usagers, des bons gestes qui ont été récompensés et notamment en réponse à la crise énergétique, notamment en Ukraine en 2022. Cette baisse des consommations il me semble qu'elle s'appuie également sur un contexte énergétique complexe avec notamment l'évolution des réglementations, des taxes qui nous ont permis, au niveau de la régie GAZELEC, de communiquer davantage à l'usager au travers de l'information, d'une communication renforcée, qu'il s'agisse d'une communication à travers les réseaux sociaux ou bien directement auprès de l'usager au travers de note d'information ou différents courriers, donc qui nous ont permis d'aller effectivement au-delà des différents usagers. Je souhaite également partager quelques faits marquants de l'année, de l'activité 2024, donc la mise en œuvre de la politique d'investissement centrée essentiellement sur la modernisation de notre réseau, cela pour soutenir la bonne qualité de notre réseau, il ne vous a pas échappé que sur le territoire de Péronne, les coupures sont extrêmement rares et cela est notamment dû à la qualité d'exploitation et le programme d'investissement qui est mis en œuvre pour pouvoir entretenir justement ce réseau. Ces investissements, ils ont également eu lieu en parallèle avec les infrastructures pour accueillir de nouveaux industriels, notamment et je pense à la zone d'activité de la Croisette et je félicite d'ailleurs les équipes de la régie pour leur raccordement de l'industriel Ecofrost dans les temps malgré un planning qui était assez serré et donc cela s'est très bien passé conjointement avec cet industriel. Le deuxième point c'est effectivement la mise en œuvre de nouveaux contrats d'approvisionnement à l'échelle de la régie, à l'échelle de la Ville, qu'il s'agisse pour le gaz naturel ou pour l'électricité, et qui vise effectivement à réduire l'impact du coût d'énergie pour les Péronnais. Et donc cela va se traduire, puisque ces contrats, ces nouveaux contrats, ont pris effet depuis le 1^{er} janvier avec une diminution pour les différents usagers de la Ville. En terme de résultat, l'année 2024 s'est conclue sur un résultat cumulé d'un million cent trente et un mille neuf cent quarante-six euros et donc je dirais en conclusion pour le budget principal que c'est une année 2024 qui est globalement satisfaisante, tant dans nos résultats bien sûr mais surtout et le plus important pour nous en terme de qualité de fourniture, en terme de services rendus à l'usager dans un contexte énergétique complexe et qui nécessite davantage et tous les jours, d'accompagnements et de pédagogie pour les usagers. Enfin, je souhaite quand même mettre en avant la volonté de la régie d'aller vraiment au-devant des Péronnais et cela s'est traduit notamment par la présence de ma part aux différents cafés-citoyens depuis 2024 mais c'est également l'organisation d'une journée portes ouvertes qui était destinée vraiment à l'ensemble du public Péronnais ou encore des visites pédagogiques avec différents établissements scolaires, cela afin vraiment de participer à la sensibilisation de l'énergie sur le territoire de Péronne. Je vous propose de poursuivre ensuite sur le budget annexe sur la distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées. Donc au niveau du contexte national, l'accent bien entendu, il est mis, et encore plus je pense que vous l'avez vu dans l'actualité ces derniers jours sur le territoire national, sur la garantie, sur la sécurité finalement, de la distribution d'eau potable sur notre territoire, au travers notamment d'un plan de sécurité sanitaire de l'eau qui vise à garantir depuis le captage, jusqu'à la distribution dans les robinets des différents usagers, la qualité de l'eau potable mais également sa disponibilité. Et donc 2024, c'est dans ce cadre que la régie a pu investir dans deux programmes qui visent réellement et de façon concrète à remplir ces deux objectifs. Le premier c'était d'instrumenter nos points de captage pour garantir et faire une surveillance en temps réel que l'eau soit disponible en quantité mais également en qualité afin de prévenir d'éventuels risques, ou de contraintes, ou de tensions, notamment dans les périodes comme celles-ci. Le deuxième point c'est le programme, l'investissement sur les recherches de fuites pour préserver effectivement la ressource qui est pompée, dans une démarche de préservation mais aussi d'amélioration du rendement et donc qui ont fait l'objet d'un programme d'investissement accompagné par l'Agence de l'eau. Au-delà de la ressource en eau qui est effectivement primordiale, il me semble quand même nécessaire de rappeler que ces programmes visent aussi à réduire les contraintes pour les Péronnais et je pense notamment quand vous faites de la recherche de fuite, vous

faites de la prévention, vous intervenez avant qu'il y ait effectivement des nuisances sur la voirie, des nuisances chez les usagers et en faisant toute cette prévention, de réduire les contraintes, on est amené à intervenir malgré tout parfois dans des horaires qui sont un petit peu difficiles pour les usagers. Concernant les résultats financiers pour l'année 2024, les résultats de ce budget annexe, s'élèvent à un million quatre cent quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq euros et donc je serai concluant en disant que c'est une année qui me semble également concluante, encore une fois en termes de résultats mais surtout en termes de mise en œuvre de programmes pour préserver la qualité d'eau, pour préserver la continuité d'eau potable sur le territoire de Péronne, quelque soit les situations qui puissent être attendues mais également encore une fois je le répète la volonté d'aller vers les usagers, la volonté d'aller vers les habitants dans une démarche vraiment de dialogue et d'amélioration continue pour la régie. Je vous remercie pour votre écoute et je suis à votre disposition. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur NGUYEN et demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame KUMM.

Madame KUMM : « Alors merci Monsieur le Directeur pour ce rapport, moi j'avais juste une première question. Il a été présenté au conseil d'administration le 24 mars ou pas ? Parce que ça m'a ... il sera présenté ? »

Monsieur NGUYEN : « Non effectivement ce rapport a bien été présenté en mars 2025 pour l'année 2024 voilà. »

Madame KUMM : « Ça a été présenté ? »

Monsieur NGUYEN : « Tout à fait. »

Madame KUMM : « D'accord. »

Monsieur NGUYEN : « Je vous le confirme. »

Madame KUMM : « Merci. Et donc il y avait en annexe le compte financier de l'agent comptable, comment vous l'appellez, oui agent comptable, est-ce que c'est possible aussi de l'avoir ? »

Monsieur NGUYEN : « Je crois que les annexes sont à disposition. Effectivement je peux les remettre à disposition sans aucun problème. »

Madame KUMM : « D'accord, merci. Donc il n'y a pas de séparation entre les fonctions d'acheminement et les fonctions de fourniture, est-ce que pour vous ce serait un gros travail de nous permettre d'avoir un peu plus d'éléments sur les ventes, qu'elles soient de marché ou réglementées ? Comme ça, ça nous permettrait aussi d'avoir des éléments sur la filiale Energie du Santerre, à qui, j'ai vu, vous avez reversé un million quatre cent mille de dividende, alors est-ce que c'est possible ? Si ça vous demande un gros travail ou pas ? »

Monsieur NGUYEN : « En fait je crois qu'il faut dissocier, c'est un peu le sujet vous avez raison de noter les bons résultats de la filiale Energie du Santerre, je rappellerai que cette filiale en fait, elle opère en dehors de Péronne, elle a vraiment vocation à intervenir sur le marché concurrentiel qui est à l'extérieur de notre territoire, qu'il s'agisse en électricité ou en gaz naturel, et donc effectivement les résultats d'Energie

du Santerre, au-delà d'une remontée de dividende, ne viennent pas impacter autrement les résultats de la régie. Donc il n'y a pas aujourd'hui de ... les deux budgets sont bien séparés et sont bien suivis de façon distincte. »

Madame KUMM : « D'accord. Sur le raccordement d'Ecofrost, donc il n'y a pas du tout de donnée sur le coût d'investissement et du coup ma question c'est, est-ce que ... je ne sais pas combien ça a coûté mais est-ce que ça aura un impact sur nos réseaux et donc derrière forcément un impact pour les Péronnais ? Alors je vous dis pour l'électricité et le gaz et aussi pour l'eau puisque j'ai vu qu'il y avait un raccordement aussi pour l'eau, donc... »

Monsieur le Maire : « Ça, ça sera plutôt dans le rapport présenté l'an prochain sur l'année 2025 mais on peut répondre déjà, on a déjà des éléments de réponse. »

Monsieur NGUYEN : « Dans les grandes lignes effectivement les travaux ce sont principalement conduits sur la fin d'année 2024, début d'année 2025, d'ailleurs nous sommes encore en cours en ce qui concerne le gaz naturel, donc effectivement à l'occasion du rapport de l'année prochaine on pourra aller un peu plus dans le détail, effectivement sur le coût finalisé de ces deux opérations, sachant qu'effectivement c'est un industriel qui a vocation à avoir un poids considérable finalement pour la régie et pour le territoire au travers des consommations projetées de ce qui nous a été communiqué par l'industriel. Voilà donc on a parlé en préambule d'une consommation qui réduit durablement et encore une fois je salue les efforts des Péronnais pour réduire cette consommation mais effectivement il y a des industriels qui vont permettre d'augmenter l'assiette générale de consommation sur le territoire. »

Madame KUMM : « Mais le coût d'investissement Monsieur, vous avez fait un prévisionnel quand même. »

Monsieur NGUYEN : « Bien sûr, oui tout à fait. »

Madame KUMM : « Il est de combien ? »

Monsieur NGUYEN : « Aujourd'hui je n'ai pas forcément les chiffres exacts à vous communiquer, je n'avais pas conscience qu'il y avait cette question-là au préalable, je ferai force de vous répondre de façon assez précise à la suite de ce conseil. »

Madame KUMM : « D'accord, merci. »

Monsieur le Maire : « Pour avoir un ordre d'idée il faut avoir à l'esprit qu'Ecofrost va consommer autant que toute la Ville de Péronne, donc quand Monsieur le Directeur parle d'une projection assez considérable, voilà une seule usine va consommer l'équivalent de tous les Péronnais. »

Madame KUMM : « Alors après, pardonnez mon ignorance mais moi je ne sais pas ce que c'est le projet de Smart Grid. »

[Propos inaudible sans micro]

Madame KUMM : « Et bien dites-moi ce que c'est ? »

Monsieur NGUYEN : « Alors effectivement il y a un enjeu au niveau des réseaux énergétiques, qui est la flexibilité. La flexibilité c'est-à-dire avoir le bon équilibre entre l'offre et la demande à l'échelle du réseau

national, à l'échelle locale. Donc effectivement l'Europe et la Région Hauts-de-France sont extrêmement moteurs sur la question de flexibilité et donc, ont émis un appel à projets qui s'appelle Smart Grid, voilà, je ne l'ai pas inventé, c'est vraiment le nom de l'appel à projet de la Région Hauts-de-France auquel la régie GAZELEC a répondu avec deux objectifs. Le premier c'est qu'effectivement la flexibilité sera aussi un enjeu pour notre territoire, je pense que vous avez vu dans l'actualité on parle d'or négative des éoliennes et cetera, donc il y a un gros sujet sur ce point-là. Et le deuxième point c'est l'intégration, l'optimisation de l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire, on a la chance ici sur Péronne d'avoir un parc éolien mais également d'avoir une méthanisation qui injecte du gaz naturel à partir de matière naturelle sur le réseau. Et donc effectivement cet appel à projet vise à répondre à ces deux enjeux, flexibilité, énergie renouvelable. »

Madame KUMM : « D'accord. »

Monsieur le Maire : « La méthanisation aujourd'hui c'est un cinquième de ce qui est mis dans le réseau donc c'est déjà une belle entrée ».

Monsieur NGUYEN : « Oui, je confirme. »

Madame KUMM : « Donc vous avez parlé des nouveaux contrats que vous aviez mis en place, tant sur les fournisseurs et cetera et est-ce que vous pouvez ce soir nous dire quel impact ça aura justement sur la facture des Péronnais ? Est-ce que ça aura un réel impact ? »

Monsieur NGUYEN : « Sur le gaz c'est très concret puisque depuis le 1^{er} janvier le coût de l'énergie pour le contrat de gaz naturel, s'est réduit d'environ 10% sur la partie fourniture d'énergie, donc ça c'est extrêmement concret et ça a un impact réel pour le Péronnais. Concernant la fourniture d'énergie c'est un petit peu différent puisque l'usager aujourd'hui, notamment particulier, bénéficie encore de tarifs réglementés de vente et donc les nouveaux contrats qui ont été négociés en termes d'approvisionnement vont principalement se diriger pour ce qu'on appelle les offres de marché, les offres concurrentielles et donc pour le marché des entreprises, voilà ce qui est complètement déréglementé désormais comme vous le savez. »

Monsieur le Maire : « Et pour, puisqu'on parle de la facture finale pour les Péronnais, il faut avoir aussi à l'esprit que les taxes qui ne sont pas dépendantes directement de la régie ont connu une augmentation. »

Madame KUMM : « Et j'aurais une dernière question Monsieur sur l'eau, j'ai vu une grosse consommation d'eau pour le lycée, or il n'y a pas plus d'élèves. »

Monsieur NGUYEN : « Et bien vous me l'apprenez. Aujourd'hui effectivement la cité scolaire a vu une consommation s'accroître significativement ... »

Madame KUMM : « Ils ont une fuite ? Ce n'est pas possible. »

Monsieur NGUYEN : « Donc aujourd'hui j'ai envie de rappeler que ce qu'il se passe après le compteur aujourd'hui on est à disposition mais néanmoins nous ne pouvons pas intervenir. Donc cela fait effectivement l'objet d'un échange avec l'établissement ... »

Madame KUMM : « Oui, avec la Région. »

Monsieur NGUYEN : « Mais aujourd'hui voilà je n'ai pas forcément de nouvelle puisque cela relève de sa compétence. »

Madame KUMM : « Je vous remercie Monsieur pour vos réponses. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

DELIB49-2025

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour	27.....
Contre	00.....
Abstention	00.....

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Maire

Présentation des rapports d'activités 2023
Communauté de Communes de la Haute Somme

Le rapport annuel d'activités (art. L. 5211-39 du CGCT) est édité tous les ans, avant le 30 septembre, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI.

Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires peuvent être entendus.

C'est la raison pour laquelle il s'avère nécessaire pour la ville de Péronne de procéder à la présentation des rapports d'activités de la Communauté de Communes de la Haute Somme à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Annexes 3, 4 et 5

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Aucune question, Monsieur le Maire invite les membres à procéder au vote.

DELIB50-2025

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour	27.....
Contre	00.....
Abstention	00.....

Adopté à l'unanimité.

Lecture des extraits des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 12 avril 2025

DECISION N°04/2025

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 et plus particulièrement la délégation d'attribution n°20, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22.

CONSIDERANT l'offre de financement et la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour les besoins ponctuels en trésorerie.

PROPOSE de retenir la proposition avec les conditions ci-dessous :

Prêteur	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000 euros
Durée maximum	12 mois
Taux d'intérêt	Variable
Index	Euribor 3 mois (Si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0)
Marge sur l'index	0.75 %
Frais non utilisation	0
Date d'effet du contrat	15 juin 2025
Frais de dossier	0.10 %

La Ville de Péronne s'engage à verser 1 000 euros de frais de dossier, payables en une seule fois par mandat dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A s'il y a lieu.

La Ville de Péronne s'engage pendant toute la durée du crédit, à faire inscrire les intérêts payés, ainsi que les commissions diverses, à son budget, puis à son compte financier unique, et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour en assurer le paiement.

La Ville de Péronne s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

La Ville de Péronne confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, à la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et à l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il a été décidé : **D'APPROUVER** les termes et caractéristiques du contrat. **D'AUTORISER** la signature dudit contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

DECISION N°05/2025

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire est autorisé à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

CONSIDERANT que la ville de Péronne souhaite, dans le cadre de l'aménagement du site Moulin Damay, protéger et sécuriser le site contre les atteintes aux biens et aux personnes ;

CONSIDERANT que la ville de Péronne souhaite mobiliser les financements du département au titre du fonds d'appui aux communes 2025 ;

Département (40%)	Ville de Péronne (60%)	Coût projet HT
3 578.4€	5 376.6€	8 946 €

Il a été décidé : **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental via le fonds d'appui aux communes 2025 le financement d'une caméra de surveillance pour le site du Moulin Damay ; **DE SIGNER** tout document se rapportant au dossier.

DECISION N°06/2025

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire est autorisé à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

CONSIDERANT que la ville de Péronne souhaite rendre accessible l'école de musique aux personnes à mobilité réduite ;

CONSIDERANT que la ville de Péronne souhaite mobiliser les financements du département au titre du fonds d'appui aux communes 2025 ;

CONSIDERANT que le plan de financement se décompose comme suit :

Département (40%)	Ville de Péronne (60%)	Coût projet HT
44 976,93 €	67 465,38 €	112 442,31 €

Il a été décidé : **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental via le fonds d'appui aux communes 2025 le financement de son projet d'accessibilité pour l'école de musique. **DE SIGNER** tous les documents relatifs à ce dossier ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Madame KUMM.

Madame KUMM : « La première c'est qu'en fait je suis très étonnée Monsieur le Maire de voir si peu de décisions, parce qu'on est quand même arrivé au mois d'août, si j'en crois la façon dont vous comptez, vous en avez pris que six. »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Madame KUMM : « Ça veut dire que vous ne faites pas de contrat de location, pas de contrat d'assurance, pas de concession de cimetière, pas de renouvellement d'adhésion, enfin ça me paraît vraiment peu. »

Monsieur le Maire : « Non, on est bon au niveau des services. »

Madame KUMM : « Vous me permettrez d'aller dans les services vérifier quand même que vous ne passez pas de contrat sans que ce soit notifié ? »

Monsieur le Maire : « Bien sûr. »

Madame KUMM : « Merci. Sur les décisions 5 et 6, vous faites donc une demande au Département sur le fonds d'appui aux communes, est-ce que vous êtes entré en relation avec vos Conseillers Départementaux Monsieur le Maire ? Parce que vous savez très bien que cette enveloppe elle est gérée par vos Conseillers Départementaux et qu'ils ont fait une réunion en début d'année en expliquant que cette année c'était une année différente, puisque c'est une enveloppe qui était triennale et qui est devenue annuelle, qui a bien fondu, et donc on avait demandé aux Maires de venir nous présenter leurs projets pour que l'on puisse étaler correctement cette enveloppe et qu'on puisse la répartir correctement entre toutes les communes. Alors les 59 autres Maires ont joué le jeu, vous êtes le seul à ne pas avoir contacté vos Conseillers Départementaux, c'est un peu embêtant puisque du coup je ne suis pas sûr que vous ayez 40%. »

Monsieur le Maire : « J'ai vu directement avec Madame HIVER, la Présidente du Conseil Départemental. »

Madame KUMM : « Qui ne gère pas l'enveloppe. »

Monsieur le Maire : « Mais elle saura vous convaincre. »

Madame KUMM : « Ah ! Et bien j'espère. »

Monsieur le Maire invite les membres à passer aux notes d'information.

INFORMATIONS :

Présentation du rapport d'activités municipal 2023

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de nos engagements au service des habitants de la ville de Péronne, dans un contexte à la fois exigeant sur le plan budgétaire, environnemental et sociétal.

Ce rapport d'activités présente les principales actions conduites par la commune au cours de l'année écoulée, dans chacun des domaines de compétence.

Il permet de faire le bilan des réalisations, de l'état d'avancement des projets, ainsi que des moyens humains et matériels mobilisés.

L'année 2023 témoigne de la volonté de l'équipe municipale de maintenir un service public de qualité, de répondre aux besoins des habitants et d'anticiper les enjeux à venir pour la ville de Péronne.

Le rapport d'activités constitue un outil de transparence à l'égard du conseil municipal et des citoyens.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents communaux pour leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation tout au long de l'année 2023.

Leur travail quotidien, souvent dans l'ombre, est essentiel au bon fonctionnement de nos services et à la qualité de vie dans notre commune.

Je salue également l'implication des élus municipaux, qui, par leurs décisions et leur investissement, ont permis de porter de nombreux projets au service de l'intérêt général.

Cette collaboration entre élus, reste le pilier fondamental de l'action publique locale.

Annexe 6

Monsieur le Maire : « Ensuite au niveau donc du rapport d'activités municipal, donc c'est une première, ce n'est pas non plus une obligation légale, ça avait été suggéré par la CRC donc le rapport vous a été présenté en annexe. Donc c'est un bel outil pour voir tout ce que nos services réalisent au cours de l'année, je tiens à saluer au passage leur travail au quotidien et donc je vous demande si vous avez des questions par rapport à ce rapport d'activités. »

Madame KUMM : « Un rapport de la Ville on est bien d'accord ? »

Monsieur le Maire : « Oui, un rapport de la Ville. Donc là il ne faut même pas délibérer, ce n'est pas une délibération c'est pour information. »

Madame KUMM : « C'est le rapport d'activités 2023. »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Madame KUMM : « D'accord. Et pourtant ... »

Monsieur le Maire : « Le 2024 va arriver assez vite. »

Madame KUMM : « Parce que là on y retrouve quand même des travaux de rénovation mais qui ont été fait en 2024. »

Monsieur le Maire : « Alors initiés en 2023 si c'est présent dans le rapport d'activités. »

Madame KUMM : « Ça peut être dans le rapport d'activités si ça a juste été initié, enfin...drôle de façon d'agir mais bon pourquoi pas. »

Monsieur le Maire : « Et enfin une mutuelle, ça c'est aussi pour information, donc un dispositif départemental mais qu'on souhaitait relayer. »

Une mutuelle solidaire accessible à tous les Samariens

Afin de permettre à tous les habitants de la Somme d'avoir accès à une mutuelle santé par leur employeur, le Département de la Somme et la Ville d'Amiens lancent la Mutuelle Solidaire en partenariat avec l'organisme La Mutuelle Familiale.

L'objectif est de proposer une mutuelle santé de qualité à des tarifs négociés et avantageux à l'ensemble des habitants de la Somme qui ne bénéficient pas d'une mutuelle santé par leur employeur.

Dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins, de renforcement du pouvoir d'achat et de solidarité, le Département, chef de file de l'action sociale, et la Ville d'Amiens ont négocié une complémentaire santé solidaire à un prix abordable pour tous les besoins.

La Mutuelle Solidaire propose :

- Des tarifs préférentiels négociés
- Des garanties adaptées et personnalisées en fonction des besoins de santé
- De meilleures modalités et garanties de remboursement
- Des services prenant en compte l'assistance aux aidants

La plupart des habitants étant couverts par une mutuelle employeur, elle s'adresse principalement aux demandeurs d'emplois, retraités, auto-entrepreneurs, travailleurs précaires et apprentis, sans conditions de ressources.

Pour en bénéficier, les demandeurs sont invités à joindre la mutuelle par téléphone au 03.44.76.61.32 ou via le site internet lamutuellesolidaire.fr

Monsieur le Maire : « Voilà c'était aussi simplement pour information, c'est une belle démarche. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDIQUET.

Monsieur HAUDIQUET : « Une petite question enfin plutôt une remarque, c'est que j'ai été voir moi par internet, j'ai postulé et en fin de compte je n'ai toujours pas de réponse. »

Monsieur le Maire : « Ça ... »

Monsieur HAUDIQUET : « Faudrait peut-être que je les relance ? »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Monsieur le Maire invite les membres à passer aux questions d'initiative et demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame KUMM.

Madame KUMM : « J'aurais souhaité, enfin les Péronnais ont demandé quels étaient les horaires d'ouverture du cimetière. »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est affiché juste à côté de la porte du cimetière. »

Madame KUMM : « Non mais de quelle heure à quelle heure ? »

Monsieur le Maire : « Il y a des horaires d'été et des horaires d'hiver, l'été c'est jusque 20h00. »

[Propos inaudibles sans micro]

Monsieur le Maire : « Mais c'est affiché juste à côté de la porte. »

Madame KUMM : « Parce qu'à 9h50 il n'y a pas longtemps, ce n'était toujours pas ouvert, quand ils ont appelé à la mairie, on a dépêché quelqu'un 10 minutes après. »

Monsieur le Maire : « Il peut y avoir une erreur, une fois. C'est la preuve, c'est une fois, oui. »

Madame KUMM : « Oui alors, Monsieur le Maire vous êtes dans l'Education Nationale comme moi et vous savez très bien que l'été et les grandes vacances c'est propice à faire des travaux dans les écoles, est-ce que vous pouvez nous dire quels sont les travaux qui ont été faits cet été ? »

Monsieur le Maire : « Alors, Laurence, est-ce que tu peux nous faire un point sur les travaux ? On a eu de la peinture comme d'habitude, rénovation de classes, on a eu des changements ... »

Madame LEMAIRE : « Dans le détail je ne peux pas dire mais c'était des travaux d'entretien, ce n'était pas des énormes travaux, à l'école de Mont Saint Quentin il y a eu quand même une recherche de fuite qui a occupé pas mal les services techniques, alors Céline tu peux peut-être m'en dire davantage. Un aménagement aussi à l'école du Centre, de la cour, pour végétaliser à la demande des enseignants, donc on a retiré du goudron et on va leur aménager un petit coin pour faire un jardin. Après c'est des travaux d'entretien classique, je pense. »

Madame KUMM : « Merci. Par contre, dans les rapports que vous nous avez donné Monsieur le Maire, il n'y a pas le rapport de la SIPE, le SIPE, vous en aviez donc la présidence et j'ai cru comprendre que vous aviez convoqué les membres du SIPE il n'y a pas longtemps pour le budget. »

Monsieur le Maire : « Le SIPE ? »

Madame KUMM : « Oui, le SIPE. »

Monsieur le Maire : « C'est Monsieur PEREZ le président. »

Madame KUMM : « Ah, je me tourne vers Monsieur PEREZ. »

Monsieur le Maire : « Ça, ça ne fait pas partie des satellites, il n'y a pas de ... c'est un syndicat intercommunal, il n'y a pas de présentation particulière à faire. »

Madame KUMM : « D'accord, Ok. Et vous pouvez nous expliquer pourquoi vous avez fixé une réunion à une date et vous-même n'y étiez pas ? En tout cas la ville de Péronne n'était même pas représentée, alors que c'est important puisque c'était le budget. »

[Réponse inaudible sans micro]

Madame KUMM : « D'accord, et bien je ne sais pas vous revoyez enfin vous voyez avec le secrétaire, vous poussez la date si vous n'êtes pas présent enfin ... »

Monsieur PEREZ : « Le lundi pour le mercredi c'est plutôt compliqué. »

Madame KUMM : « Je l'entends, vous êtes deux, deux membres j'ai envie de dire importants, qui est la ville de Péronne et la ville de Doingt-Flamicourt et vous convoquez les gens et vous-même vous n'y êtes pas. Pour le budget en plus. »

[Réponse inaudible sans micro]

Madame KUMM : « C'est important, ça permet de faire quand même toutes vos festivités. »

[Réponse inaudible sans micro]

Madame KUMM : « Ah oui je vous dis juste que là, sur le budget c'était quand même important. Justement puisqu'on est sur les festivités et que c'est vous qui gérez tout ça, est-ce que vous pouvez nous donner un montant, alors vous n'êtes pas président de Péronne en fête non plus mais Monsieur le Maire est là aussi, sur les festivités des montgolfières de ce week-end ? Parce que ça interroge quand même les Péronnais, de ce que ça a pu coûter. Alors à la fois sur votre association, ce que vous gérez Monsieur le Maire, du côté de la Ville et Péronne en Fête je ne sais même pas qui est président donc... »

Monsieur le Maire : « C'est Monsieur BELMANT. »

Monsieur PEREZ : « Alors concernant les comptes ils ne sont pas encore clôturés, donc ça va se faire dans les prochains jours puisque les factures ne sont pas encore tombées pour la totalité. Ça a été un gros succès, je ne m'inquiète pas pour le résultat final, c'est tout ce que je peux vous dire à l'heure actuelle. »

Monsieur le Maire : « L'an dernier vous l'avez vu dans le budget, l'association a remboursé le prêt de la Ville, ça va être la même chose cette année. »

Madame KUMM : « D'accord. Du coup Péronne en Fête ? »

Monsieur BELMANT : « Il faut que je vous rende des comptes ? »

Madame KUMM : « Pardon ? »

Monsieur BELMANT : « Il faut que je vous rende des comptes ? »

Madame KUMM : « Ce n'est pas à moi que vous devez rendre des comptes Monsieur BELMANT ... »

Monsieur BELMANT : « Alors je vous inviterai à venir à l'assemblée générale, elle aura lieu au mois de février, vous aurez des chiffres. »

Madame KUMM : « Je veux bien si vous m'y invitez, vous ne m'invitez jamais donc... mais là si vous m'invitez, pas de problème, je serai là à l'assemblée générale. Et concernant la Ville Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire : « Ah ça a été porté dans sa quasi intégralité par l'association. »

Madame KUMM : « D'accord. »

Monsieur le Maire : « Après c'est le travail des agents, c'est difficile à quantifier, ils sont sur ces manifestations comme ils sont sur d'autres manifestations. »

Madame KUMM : « Autre question, vous avez eu encore une directrice, il me semble, de centre de loisir qui a démissionné, là il y a peu en pleine saison, ça fait 4 directeurs de centre de loisir en moins de deux ans, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ? Ne me dites pas que c'est les jeunes qui ne veulent pas travailler, tout ça, non. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas les explications moi-même et ça concerne plutôt les agents donc on évite en général d'en parler en séance publique. »

Madame KUMM : « Enfin là c'est public, les parents s'inquiètent c'est normal. »

Monsieur le Maire : « Si vous avez des réponses. »

Madame KUMM : « Enfin je ne sais pas, quatre en deux ans, ça interroge non ? Ça ne vous interroge pas vous ? »

Monsieur le Maire : « Bien sûr, on est en train de discuter avec chaque agent individuellement pour essayer de comprendre la problématique. »

Madame KUMM : « Ah bah oui là il faut la trouver si vous voulez retrouver quelqu'un. »

Monsieur le Maire : « On a fait du recrutement pour trois personnes pour la rentrée. »

Madame KUMM : « Très bien, bon j'arrêterai là pour aujourd'hui, je ne vous parlerai pas du chantier international où j'ai cru comprendre que l'encadrant n'était pas du tout satisfait de Péronne et il y avait plutôt l'impression d'avoir été une couverture politique et médiatique, plutôt qu'un réel... »

Monsieur le Maire : « Vous avez extrêmement mal compris alors Madame KUMM. »

Madame KUMM : « Je ne crois pas non. »

Monsieur le Maire : « Vous parlez de quel encadrant ? »

Madame KUMM : « Du chantier international. »

Monsieur le Maire : « Non, non mais quel nom ? Puisque vous envoyez toujours des idées comme ça et vous ne mettez jamais de nom derrière, vous parlez de qui Madame KUMM ? »

Madame KUMM : « Bah je ne vais pas dévoiler mes sources Monsieur le Maire, quand même. »

Monsieur le Maire : « Ah bah c'est beaucoup plus facile, c'est beaucoup plus facile. »

Madame KUMM : « Ah bah écoutez, vous en faites autant. »

Monsieur le Maire : « C'est bizarre ... »

Monsieur PONCHON : « C'est l'article du Courrier Picard, il n'était pas très élogieux mais il était complètement à côté de la plaque si je peux me permettre, franchement... »

Madame KUMM : « Je ne vous parle pas du Courrier Picard. »

Monsieur PONCHON : « C'est ce qu'on a ressenti mais sinon ça s'est très bien passé. »

Monsieur le Maire : « Faudra me dire de qui il s'agit, parce que moi j'y suis allé le dernier jour, avec les encadrants justement et ils étaient enchantés. Donc je ne sais pas avec qui vous avez échangé. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions d'initiative et donne la parole à Mme DHEYGERS.

Madame DHEYGERS : « Il y a une recrudescence de chats errants et de chattes errantes, donc ils font des petits et cetera, est-ce qu'on ne peut pas revoir la convention avec les associations pour avoir davantage de stérilisation ? »

Monsieur le Maire : « On pourra éventuellement essayer d'augmenter le taux de stérilisation, après sur le mode opératoire ce sera toujours le même. »

Madame DHEYGERS : « Bien sûr. »

Monsieur le Maire : « Pour rappel on prend le chat au lieu où on l'a trouvé, on le stérilise et on le remet là où on l'a trouvé et c'est à partir de signalement de la population. Mais les chats c'est exponentiel même si on en fait 20 par an comme on fait avec la convention, ça continue ... »

Madame DHEYGERS : « Justement, est-ce qu'on ne peut pas essayer de demander d'en avoir beaucoup plus ? »

Monsieur le Maire : « On peut augmenter, on peut augmenter. »

Madame DHEYGERS : « Merci. »

Monsieur le Maire : « Bien, il est 19h52 la séance publique est terminée, je vous remercie, bonne soirée à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52.

Le Maire

La secrétaire

Gautier MAES



Juliette BUSIGNIES

